

ment, dès que les transports seront plus faciles.

Foin pressé No 1, la tonne.....	11 50 à 12 00
do do No 2 do	8 50 à 9 50
Paille d'avoine do	4 50 à 5 00
Moulée, extra la tonne.....	18 00 à 20 00
Gru blanc do	00 00 à 17 00
do No 2, do	00 00 à 16 00
Son (Manitoba) do	13 50 à 14 00
do au char (Ontario).....	00 00 à 13 00
Blé d'inde jaune moulu.....	00 00 à 18 00
Et au char :	
Foin pressé No 1.....	10 50 à 11 00
do do No 2.....	8 00 à 8 50
Paille d'avoine.....	0 00 à 4 50

Mutual Reserve Fund Life Association,
No 12 Place d'Armes,
Montréal, 27 janvier, 1898.

D. Z. BESSETTE, gérant de la Mutual.

Cher Monsieur. — J'accuse réception d'un chèque de \$20,000 de la Mutual Reserve Fund Life Association, en règlement de la police d'assurance de feu Onésime Marin.

Avec remerciements, votre dévoué,

VICTOR MORIN, Notaire,

Procureur de la Succession

P.-S. — Si l'assuré avait payé les mêmes primes pour une police d'assurance, vie ordinaire, dans une Compagnie sur l'ancien système, ses héritiers n'auraient reçu que \$9,875 au lieu de \$20,000. Gain retiré de la Mutual Reserve \$10,125.

Le C.P.R. et le G.T.R. en lutte

Le premier résultat apparent des difficultés survenues entre les compagnies du Pacifique et du Grand Tronc relativement au transport des voyageurs

entre Toronto et North Bay, la compagnie du Pacifique va mettre à exécution le projet, qui remonte à plusieurs années, de construire un embranchement de chemin de fer de Sudbury à Toronto. A l'époque, le Grand Tronc avait acquis le Northern Railway avec extension à North Bay et désirait voir le Pacifique se servir de cette ligne au lieu d'en construire une pour son propre compte.

Bien que l'usage de la voie du Grand Tronc constitue pour le O. P. R. une différence de 70 milles au détriment de cette dernière compagnie, comparativement à la longueur de l'embranchement de Sudbury, le C. P. R. finalement accepte l'arrangement proposé par le Grand Tronc ainsi que le tarif fixé à l'amiable, bien qu'il fut relativement élevé.

Dernièrement le Grand Tronc a donné avis au O. P. R. que l'entente prendrait fin le 17 janvier 1899. De commun accord le délai fut accepté au 1er février et expirait dimanche dernier.

Actuellement le trafic du O. P. R. se fait via Smith's Falls.

Le C. P. R. en réponse à l'action du Grand Tronc a commencé par réduire les taux de transport en 1ère classe entre Montréal et Toronto à \$9 00; et pour l'aller et retour à \$15 00.

Ces changements ont eu pour effet de faire baisser les actions des deux compagnies sur le marché de Londres. Cette dépression a également influé sur le marché de Montréal.

On espère, cependant, que les deux compagnies rivales en présence de cette baisse sur leurs titres respectifs, en arriveront à un règlement satisfaisant des difficultés pendantes. En effet, à la dernière heure, on nous assure que les autorités du Grand-Tronc, représenté

par M. O. M. Hays, gérant général, et celles du Pacifique, représenté par M. Shaghnessy, vice-président de la Cie. et M. McNicoll, du département des passagers, sont entrés en conférence pour en arriver à une entente.

RAPPORT DE PATENTES

Nos lecteurs trouveront ci-après le seul rapport complet de brevets d'invention, accordés cette semaine, à des inventeurs Canadiens, par les gouvernements Américain et Canadien. Ce rapport est préparé spécialement pour ce journal par M. M. Marlon & Marlon, sollicitateurs de brevets, 185, St Jacques, Montréal.

BREVETS AMÉRICAINS

- 597,703—George S. Bingham, Hamilton : Machine pour mettre le grain en gerbe.
598,048—Richard F. Carter, Niagara : Appareil pour la production du gaz acétylène.
597,840—Hugh Dixon et al, Montreal : Lampe de mineur.
597,882—Peter Kelly et al, Montreal : Améliorations aux formes de chaussures.
597,803—Joseph B. de Léry, New-York : Bec de gaz.
597,890—Frederick W. Shipman, Toronto : Théâtre portatif.

BREVETS CANADIENS

- 58,721—O. I. Bergeron, St Grégoire, P. Q. : Sleigh.
58,740—Napoléon Duhamel, Verchères, P. Q. : Bicycle.

Reglisse..



La Réglisse Y & S, 4, 6, 8, 12 ou 16 batons à la livre, emballée dans des feuilles de laurier, 25, 50 et 125 lbs net à la caisse. Il n'y a rien qui fasse un étalage plus attrayant chez les pharmaciens qu'une caisse de cette marchandise. Ventes promptes et profits très rémunérateurs. Les préparations à la réglisse de YOUNG & SMYLIE sont très efficaces pour les maladies de la gorge et sont délicieuses comme bonbons. En vente chez tous les pharmaciens de gros. Catalogues illustrés sur demande.

Young & Smylie,
...Brooklyn, N.Y.

Etablis en 1845

MRS JONES... BAKED BEANS

(HOME MADE)



La qualité de ces fèves n'est pas surpassée par aucune autre marque.

AVEC OU SANS SAUCE AUX TOMATES.

Tins de 3 lbs, 2 doz. à la caisse.
" 2 " 2 " "
" 1 " 4 " "
" 1 " 2 " "

Williams Bros. & Charbonneau,
Detroit, Mich.

L. CHAPUT, FILS & CIE, AGENTS, MONTREAL